

77.500.1 - WA/bk

Bruxelles, le 19 janvier 1990

Négociations Suisse-CE concernant les transports terrestres

Résumé des entretiens informels entre l'Ambassadeur Kellenberger (K) et M. Pena (P), Directeur général (DG VII), le 18 janvier 1990 à Bruxelles.

Cet entretien a permis de faire le point de la situation après le "Conseil transport" des 4 et 5 décembre 1989, d'arrêter un mandat pour le groupe de travail pour le développement du transport combiné et de planifier la suite des travaux.

Participèrent également (en tout ou partie) à cette séance MMme Schaeffer et Frommer, MM. d'Elbreil, Papaioannou, Frohnmeyer et Brandt pour la DG VII, et le soussigné.

1. Redémarrage des négociations après le Conseil transport des 4 et 5 décembre

M. Pena (P) confirma qu'après deux ans de travaux, la position de la CE s'était sensiblement nuancée. Tout en restant très préoccupée par le transit routier, elle accorde désormais une beaucoup plus grande importance aux aspects transport combiné et protection de l'environnement.

Les décisions du dernier Conseil lui permettent d'être plus ouvert à l'égard des vues suisses. Selon P, le mandat de négociation de la CE n'est pas changé formellement, mais il est nuancé par les conclusions politiques du dernier Conseil. De facto, le "mandat concret" s'appuie sur ces conclusions.



2. Groupe de travail pour le développement du transport combiné (TC)

a) Composition

Il s'agira d'un groupe CE-Suisse. Il y aura un groupe parallèle CE-Autriche.

Participeront à ce groupe des représentants de la Commission, de la RFA, de l'Italie et de la France, des chemins de fer allemands (en principe) et italiens. Les sociétés de transport combiné et les transporteurs routiers seront également consultés, mais ne seront pas forcément inclus dans le groupe. La Suisse est libre de composer sa délégation à sa convenance (Éventuelle participation de Hunak, de l'ASTAG...).

La délégation communautaire sera présidée par M. Papaioannou, Directeur à la DG VII.

b) Mandat

L'objectif est de préparer une planification des travaux d'infrastructure à réaliser et des mesures d'accompagnement à prendre pour assurer le développement rapide et performant du transport combiné sur l'axe Nord-Sud passant par la Suisse.

Ces travaux sont le prolongement de tout ce qui a déjà été fait pendant ces deux années de négociation. Sur cette base, le groupe devrait donc se concentrer sur l'élaboration, ensemble, de l'inventaire, avec un calendrier, des travaux et mesures à réaliser (sur territoire communautaire pour l'essentiel). Il ne s'agit donc pas de rouvrir un débat général sur les avantages et inconvénients du transport combiné.

Pour éviter que l'on ne perde du temps à répéter ce qui a déjà été dit, une documentation contenant les analyses et résultats déjà obtenus sera envoyée par la Commission aux participants.

P et K se sont mis d'accord sur le texte de mandat joint en annexe. K, qui souhaite ensuite consulter le Directeur de l'Office fédéral des transports, M. Bürki, confirmera notre accord sur ce texte d'ici le 24 janvier.

c) Programme

Le groupe tiendra sa première réunion les 8 et 9 février 1990 à Berne. Il devra organiser ses travaux de façon à pouvoir remettre son rapport final en mai. Un rapport intérimaire - contenant si possible un premier inventaire des travaux d'infrastructure et mesures à réaliser - sera présenté aux chefs de délégations (P et K) qui se rencontreront le 15 mars 1990 à Berne. Une seconde séance du groupe de travail est prévue pour le mois d'avril. Dans l'intervalle devraient être obtenues les réactions des autorités nationales à ce premier rapport.

d) Planification des travaux d'infrastructure de la CE

M. Frohnmeyer a rappelé que le programme d'action restreint de la Commission inclut un financement concernant le transport combiné sur l'axe de transit transalpin du Brenner. Au cours d'une séance qui aura lieu la semaine prochaine, il s'efforcera d'obtenir la suppression de la mention du Brenner, ce qui permettrait d'inclure également dans ce programme l'axe passant par la Suisse.

Par ailleurs, M. Papaioannou a relevé que les travaux de ce groupe s'intègrent parfaitement avec les travaux en cours dans la CE pour définir un schéma directeur pour les transports combinés en Europe.

3. Groupe de travail "Environnement"

Un second groupe de travail, consacré aux aspects "environnement", devra aussi se réunir en février. Ce groupe réunira des experts de la CE, de l'Autriche et de la Suisse. Il sera également présidé par M. Papaioannou du côté communautaire. Mme Frommer (DG VII) a été chargée de préparer un projet de mandat, qui nous sera soumis pour approbation ainsi qu'aux Autrichiens. L'objectif de ce groupe sera notamment de définir "un camion tolérable" pour le transit à travers l'Autriche et la Suisse, et pour la CE (normes concernant les émissions toxiques, le bruit, les vitesses, les pneus, etc.).

La date de la première séance doit encore être fixée, de même que la composition des délégations. Le Commissaire Van Miert attache une grande importance aux travaux de ce groupe, dont les résultats seront très importants pour les négociations en cours avec l'Autriche.

4. Suite des travaux

Le 15 mars, P et K se rencontreront à Berne pour faire le point de la situation. Il est prévu d'avoir une séance de travail le matin, suivie d'un déjeuner. Il n'a pas encore été décidé s'il s'agirait d'une séance de négociation formelle, ou d'une rencontre informelle. P serait très honoré de pouvoir, à cette occasion, rencontrer le Conseiller fédéral Ogi.

Il est prévu que le groupe de travail intervienne en mai, ou au tout début juin.

Enfin, parallèlement, il a été convenu de développer la suite de ces négociations.

J. de Watterville
J. de Watterville

Mandat
du Groupe de travail pour le développement
du transport combiné (axe Nord-Sud passant par la Suisse)

A. Préambule

Après deux sessions de négociation formelles en 1989, les travaux d'un premier groupe de travail sur le transport combiné et plusieurs réunions informelles, des progrès substantiels ont été accomplis dans les négociations entre la CE et la Suisse concernant les transports terrestres. Dans ses conclusions du 5 décembre 1989, le Conseil des Ministres des Douze a estimé nécessaire qu'un ensemble de mesures coordonnées avec les pays de transit soit adopté dans le cadre d'un programme pour le développement des transports combinés, assorti d'un calendrier. Le Conseil a en outre pris acte de l'intention de la Commission de constituer un groupe de travail, qui entamera immédiatement ses travaux, pour atteindre ces objectifs. Enfin, le Conseil, de même que les chefs des délégations suisse et communautaire, souhaite que ces négociations aboutissent aussi rapidement que possible.

B. Objectifs du groupe de travail

Elaborer un ensemble de mesures coordonnées dans le cadre d'un programme pour le développement des transports combinés, assorti d'un calendrier. Il s'agit donc de préparer, en tenant compte des priorités, une planification des travaux d'infrastructure et mesures d'accompagnement à entreprendre pour assurer le développement du transport combiné et le rendre pleinement efficace quantitativement et qualitativement.

Le résultat de ces travaux servira de base à l'élaboration du chapitre correspondant de l'accord en négociation.

C. Substance des travaux

En s'appuyant sur les travaux déjà accomplis:

- Confronter les planifications nationales et communautaires.
- Dresser l'inventaire des principaux investissements et travaux d'infrastructure à réaliser - à court, moyen et long terme - en RFA, en Italie et en Suisse (axes Nord-Sud): adaptation des profils de tunnels, voies à construire, terminaux à agrandir ou à construire, acquisition de matériel roulant, etc.
- Dresser l'inventaire des mesures d'accompagnement à prendre pour promouvoir le transport combiné: prix et tarifs, marketing, mesures d'encouragement, aides à l'exploitation, mesures administratives, aspects juridiques, facilitation des contrôles douaniers, etc.

- 2 -

- Déterminer les priorités quant aux travaux à faire et aux mesures à prendre et fixer un calendrier.
- Déterminer les possibilités de financement de ces travaux, notamment en Italie et en Allemagne.
- Evaluation globale de l'impact des travaux et mesures proposées, tant qualitativement (temps de transport...) que quantitativement (capacité...).

D. Déroulement des travaux

Le Groupe de travail commencera ses travaux immédiatement et les organisera de façon à pouvoir soumettre son rapport final à la réunion plénière de négociation en mai prochain.

Une première séance du groupe de travail est fixée pour les 8 et 9 février 1990 à Berne, en vue de laquelle une documentation sera envoyée par la Commission aux participants. Le groupe soumettra un rapport intermédiaire aux chefs des délégations qui se rencontreront à Berne le 15 mars 1990.

* * *



MISSION SUISSE
AUPRÈS DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Tel 02/230 14 90

Rue d'Arion 53 - Bte 9
B-1040 Bruxelles

777.500

(Lieu)	(Date et heure)	Priorité		
		Normal	urgent	flash
Bruxelles	Le 19.01.1990	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mission	Le	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de page, y compris page de couverture: ..7..

Classification: ouvert chiffré

Réf.:77.500.1 - WA/bk.

DESTINATAIRE

- transmis directement par notre représentation à:

Bureau de l'intégration, DFAE/DFEP
M. l'Ambassadeur J. Kellenberger

A titre personnel:


- M. G. Chappuis, OFT/DFTCE
- M. R. Bärffuss, BI

- en priant le service des télégrammes de transmettre à:

Négociations Suisse-CE concernant les transports terrestres

Voici comme convenu le résumé des entretiens entre l'Ambassadeur Kellenberger et M. Pena, tenus le 18 janvier 1990 à Bruxelles. En annexe figure le mandat du groupe de travail pour le développement du transport combiné. Comme convenu, nous attendons une confirmation de votre accord sur le texte du mandat d'ici le 24 janvier. Je vous laisse le soin de procéder à la distribution de ce rapport qui vous paraîtra opportune.

Le Chef adjoint de la Mission Suisse:


B. SPINNER

19. Jan. 1990 17 10



MISSION SUISSE
AUPRÈS DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Tel 02/230 14 90
Rue d'Arion 53 - Bte 9
B-1040 Bruxelles

Bundesamt für Aussenwirtschaft			
No.			
EE	77.28.12.02		
R	19. JAN. 1990		
Kopie an <i>bel</i>			

(Lieu) (Date et heure) Priorité
 Bruxelles 19.01.1990 Normal urgent flash
 Mission Le

Nombre de page, y compris page de couverture: 7...

Classification: ouvert chiffré

Réf.: 77.500.1 - WA/bk.

DESTINATAIRE

- transmis directement par notre représentation à:

Bureau de l'intégration, DFAE/DFEP
M. l'Ambassadeur J. Kellenberger

A titre personnel:

- M. G. Chappuis, OFT/DFTCE
- M. R. Bärffuss, BI

- en priant le service des télégrammes de transmettre à:

Négociations Suisse-CE concernant les transports terrestres

Voici comme convenu le résumé des entretiens entre l'Ambassadeur Kellenberger et M. Pena, tenus le 18 janvier 1990 à Bruxelles. En annexe figure le mandat du groupe de travail pour le développement du transport combiné. Comme convenu, nous attendons une confirmation de votre accord sur le texte du mandat d'ici le 24 janvier. Je vous laisse le soin de procéder à la distribution de ce rapport qui vous paraîtra opportune.

Le Chef adjoint de la Mission Suisse:

B. Spinner
B. SPINNER